



## Conseil Municipal Ordre du jour

Séance du jeudi 24 février 2022 à 20h30 à la mairie

*Affiché le 17 février 2022*

Liste des points de la séance

Ordre	Service	Texte ordre du jour	Nom du rapporteur
1	Conseil municipal	PV de la séance du 19 janvier 2022	M. COURREGES Jean-Yves
2	Conseil municipal	Compte-rendu des décisions du Maire	M. COURREGES Jean-Yves
3	Finances	Compte de gestion 2021 budget commune	Mme BURGUETE Martine
4	Finances	Compte de gestion 2021 lotissement Le Carros	Mme BURGUETE Martine
5	Finances	Compte de gestion 2021 budget cimetière	Mme BURGUETE Martine
6	Finances	Compte Administratif 2021 budget commune	Mme BURGUETE Martine
7	Finances	Compte administratif 2021 budget annexe Le Carros	Mme BURGUETE Martine
8	Finances	Compte Administratif 2021 budget cimetière	Mme BURGUETE Martine
9	Finances	Affectation des résultats 2021 budget commune	Mme BURGUETE Martine
10	Finances	Affectation des résultats 2021 budget Le Carros	Mme BURGUETE Martine
11	Finances	Affectation des résultats 2021 budget annexe cimetière	Mme BURGUETE Martine
12	Conseil municipal	Débat sur la formation des élus	Mme BURGUETE Martine
13	Personnel	Création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet	Mme BURGUETE Martine
14	Personnel	Création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet	Mme BURGUETE Martine
15	Personnel	Tableau des emplois	Mme BURGUETE Martine
16	Intercommunalité	Mutualisation Groupement	M. COURREGES Jean-Yves



		commandes CCLB64	
17	Conseil municipal	Pacte de gouvernance de la Communauté des Communes des Luys en Béarn	M. COURREGES Jean-Yves
18	Patrimoine / urbanisme	Acquisition d'une parcelle	M. COURREGES Jean- Yves, M. CLABÉ Frédéric
19	Sports	Mise à disposition d'un minibus	M. SALIS Fabien



DÉLÉGATION DE VOTE (1)  
(Procuration)

Je soussigné(e).....  
conseiller(ère) municipal(e) de la commune de Serres-Castet, empêché(e) d'assister à la  
séance du conseil municipal du....., déclare donner pouvoir à  
mon collègue, M.....,  
pour voter en mon nom au cours de ladite séance.

Fait à Serres-Castet, le.....

(1) Un conseiller municipal ne peut être bénéficiaire que d'une seule procuration.